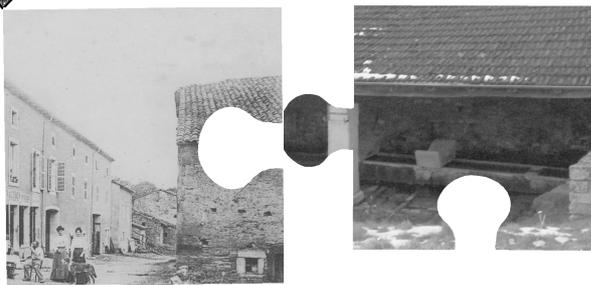


N°10
JANVIER 2014

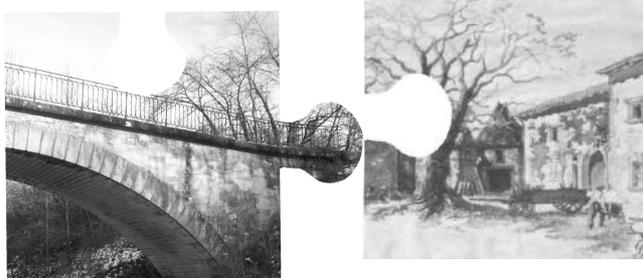
EDITO

Le comité de
rédaction vous
présente ses
meilleurs vœux
pour l'année 2014.

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE



Agemont - Barbonfoing

Tél/fax : 03 29 66 86 97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

Le Mot du Maire



En ce début d'année 2014, je souhaite vous informer des faits qui ont marqué le deuxième semestre 2013.

Concernant l'extension du bâtiment communal, pour abriter le matériel roulant (tracteur et ses outils, fourgon) et le stock de sel, le conseil municipal avait fait le choix d'acheter un hangar métallique d'occasion au prix de 4 000,00 € qui pouvait techniquement répondre à nos besoins. Malheureusement, les règles d'urbanisme n'autorisent pas ce type de construction comme nous l'avions prévu, nous avons dû revendre ce hangar, au même prix.

N'ayant pas d'autre choix et en tant que commune, nous avons l'obligation d'avoir recours à un architecte pour ce type de projet, celui-ci doit nous faire une proposition, si possible dans l'enveloppe prévue initialement de 21 000,00 €, estimation qui a fait l'objet d'un accord de subvention du Conseil Général à hauteur de 30%.

Les logements d'Adoncourt ont été reloués après des travaux d'entretien et d'amélioration. Pour celui du rez-de-chaussée, cela a consisté à exécuter des travaux de peinture et la pose d'un poêle à pellets. Pour celui de l'étage, il a été posé également un poêle à pellets avec tubage d'une cheminée, nous avons également posé des meubles de cuisine, pour éviter qu'à chaque changement de locataire, de nouveaux percages apparaissent dans les murs, fait poser des volets électriques sur les fenêtres de toit. Julien, notre employé communal y a passé plusieurs semaines, aidé par les jeunes en emploi d'été Romuald ZEITHAMER, Romain MARCHAL et Jérémy VILLEMEN, ils ont réalisé les travaux de peinture, d'évacuation extérieure de la hotte de cuisine, de réduction de ponts thermiques par la pose d'isolant entre plancher et plafond contre les murs extérieurs.

Le conseil municipal a fait le choix de poser des poêles à pellets pour diminuer les coûts de chauffages d'environ 50% par rapport à l'électrique. Nous espérons, par ces choix, fidéliser un peu plus nos locataires.

Suite à une expérience malheureuse, le conseil municipal a décidé le 23 août 2013 de ne plus louer la salle polyvalente à des personnes extérieures à la commune, sauf dérogation de Monsieur le Maire, avec une caution de 600,00 € qui sera encaissée à la réservation. Ces conditions permettront de ne louer qu'à des personnes connues.

Au cours de cette même séance, le conseil municipal a décidé de valider la mise en place d'un service civique, qui permet à un jeune d'assurer une mission d'intérêt général (par exemple, aide à l'employé communal, pour ce qui nous concerne) de 24 heures minimum par semaine sur une période de 6 à 12 mois, indemnisée à hauteur de 573,65 € par mois, 467,34 € par l'Etat, 106,31 € par la commune. Cette disposition peut permettre à un jeune d'acquérir une première expérience professionnelle, aucun candidat n'a fait la demande à ce jour.

Nous avons également permis à un jeune de la commune, Antoine VOIRIN, en 3^e par alternance, d'effectuer un stage « autres métiers » en compagnie de Julien du 12 au 22 novembre 2013, il a ainsi pu réaliser des travaux d'entretien d'espaces verts et du matériel, mais a également participé au déneigement.

Le conseil municipal n'a pas donné suite à un courrier de Monsieur HEINRICH, Président de la communauté d'agglomération, qui nous proposait l'accès à la carte Olima Pass pour un forfait de 6000,00 €/an, la prise en charge par le CCAS d'une participation sur justificatif est beaucoup plus économe pour les mêmes avantages.

Un premier bilan a pu être fait suite à la décision d'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures, cela se traduit par une économie sur la consommation d'énergie de 25%, soit environ 1000,00 €/an.

Au cours de la séance de conseil municipal du 27 septembre 2013, le tableau de classement de la voirie a été modifié, pour prendre en compte la desserte des nouvelles habitations. Les longueurs de voies ajoutées au titre de rue nous permettrons de les rendre éligibles à la demande de subventions en cas de travaux.

Ce même jour, nous avons décidé de reporter le renforcement de la piste forestière desservant les parcelles 23 et 24, travaux pour lesquels nous avons un devis de 11 880,00 € HT. Nous avons pu récupérer une partie des gravats de la démolition de la maison victime d'un incendie en 2009 du centre de Dommartin aux Bois, ces matériaux vont nous permettre de réparer cette piste à moindre coût (environ 6000,00 €), ce qui, entre autre, facilitera la vidange des produits d'éclaircissement en cours de la parcelle 24. Le conseil municipal a transmis ses remerciements à la propriétaire qui nous a généreusement accordé les matériaux.

Le 31 octobre 2013, le conseil municipal a fait la demande de redevance d'occupation du domaine public à France Télécom, pour un montant de 417,00 €. Cela concerne les 7,060 kms de ligne aérienne sur notre commune, ainsi que l'emplacement de la cabine téléphonique (1,50m²).

Il a également été décidé de refaire le pavage de la fontaine au pied de la côte Gravot, avec la pose de trois bornes en grès pour la protéger. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise ADAM de Madonne et Lamerey. La conduite d'alimentation de la fontaine de Dommartin aux Bois a été réparée par l'entreprise qui a remplacé la conduite d'eau du Bolon de la rue du Pigeolé, à sa charge puisque c'est à la suite de ces travaux qu'elle ne coulait plus. Le conseil municipal a décidé d'acheter un congélateur d'occasion aux normes pour la cuisine pour 850,00 € HT, a pris connaissance du rapport de contrôle des installations électriques (obligation pour les bâtiments recevant du public), un devis a été demandé pour remettre en état ce qui a été signalé comme non conforme.

Il a décidé également de sursoir à l'approbation de l'état d'assiette des coupes 2014 proposé par l'ONF, en attendant plus d'informations sur les volumes présumés et pour assurer l'étalement des affouages.

Concernant la rénovation de l'ancienne école d'Agémont abritant maintenant la bibliothèque, il reste à faire le crépi des façades et le nettoyage des pierres d'angles. La commande est passée, ces travaux n'ont pu être réalisés avant l'hiver. Nous avons passé commande d'un espace cinéraire comprenant un columbarium de 9 cases pouvant recevoir chacune 4 urnes, un jardin du souvenir, un ossuaire et un caveau provisoire pour la somme de 9265,00 € HT à l'entreprise DE PEDRINI de Uxegney, les travaux sont démarrés et devraient être terminés courant février, sauf mauvaise météo.

Les travaux d'accessibilité de l'église, de la salle polyvalente et du cimetière, pour lequel nous avons reçu un accord de subvention du Conseil Général à hauteur de 30%, devraient se faire au printemps. Les travaux de gravillonnage de la rue de la Fête à Barbonfoing et de la voie communale n° 6 reliant Barbonfoing à Agémont sont reportés au printemps, l'entreprise retenue n'a pu les réaliser avant l'hiver, elle s'est engagée à prendre à sa charge les réparations supplémentaires qui seraient dus à ce retard.

Le 19 juillet 2013, à l'occasion d'une réunion organisée à Uriménil, le Conseil Général des Vosges nous informait de la mise en place d'un nouveau règlement des transports scolaires. Cela se traduisait par une participation de 160,00 € par an et par élève transporté et une distance minimum entre les arrêts de bus de 800 mètres.

Le conseil municipal décidait le 23 août 2013 à l'unanimité des 10 votants de demander une participation aux parents, 9 pour une participation à hauteur de 50% pour le 1° enfant, 40% pour le 2°, 30% pour le 3° et les suivants, 1 votant pour une participation plus forte des parents (non retenu).

Le 10 septembre 2013, suite à notre invitation et sur demande des parents, Monsieur Alain ROUSSEL, Vice-Président du Conseil Général en charge des transports, expliquait les raisons qui ont conduit le Conseil Général des Vosges à prendre ces décisions et répondait aux questions des parents. Sur notre demande, une visite sur le terrain avec un technicien du Conseil Général a permis de conserver deux arrêts supplémentaires pour raison de sécurité et qui auraient dû être supprimés. Pour cette année scolaire 2013/2014, 29 cartes ont été délivrées, à 160,00 €, le Conseil Général recevra donc 4640,00€ (2208,00 € de participation des parents, 2612,00 € de la commune), qui aurait pu être de 8320,00 € pour 52 enfants scolarisés. A titre de comparaison, le tarif conventionnel demandé par une assistante maternelle est entre 0,25 € et 0,32 €/km selon la puissance de la voiture, à une distance de 3 km minimum, aller-retour, cela fait 12 kms 4 fois par semaine, soit au minimum 168,00 € pour le premier trimestre (14 semaines) avec une voiture personnelle.

Le projet éolien de la communauté de communes du secteur de Dompaire a reçu un avis favorable suite à l'enquête publique, Monsieur le Préfet a accordé le permis de construire pour 13 machines sur les 18 initialement prévues, les 5 envisagées sur les communes de Harol et Ville sur Illon ne seront pas installées. En ce qui concerne l'assainissement, comme j'ai pu vous le dire, la communauté de communes du secteur de Dompaire ayant la compétence, poursuivra le travail engagé par la commune, par l'enquête publique dans un premier temps, puis par les étapes suivantes, montages des dossiers de ceux qui souhaiteront bénéficier de cet accompagnement, appel d'offres, suivi jusqu'à la fin des travaux, demandes de subventions, etc...

Concernant encore la communauté de communes du secteur de Dompaire, Monsieur le Préfet a arrêté le nombre de délégués par communes pour 2014, 2 pour Dommartin aux Bois, le maximum étant de 7 pour Dompaire. A titre de comparaison, si nous étions entré à la communauté d'agglomération d'Epinal, 1 seul délégué aurait représenté notre commune alors que 26 d'Epinal y siègent.

Je terminerai là mon intervention, en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014, qu'elle vous apporte ce que vous souhaitez, une bonne santé à tous, et plus particulièrement à ceux qui souffrent, [et je vous donne rendez-vous le samedi 18 janvier 2014 à 18 heures 30 à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.](#)

Patrick RAMBAUT

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

↳ Les élus :

Patrick RAMBAUT, Maire de la commune
Christophe BRÉGEOT, 1^{er} Adjoint
Raymond LEROY, 2^{ème} Adjoint
Catherine FARINEZ, 3^{ème} Adjointe
Vincent BAYARD, Conseiller municipal
Thierry BRINGOUT, Conseiller municipal
Daniel CADORÉ, Conseiller municipal
Edith CHARLES, Conseillère municipale
Arnaud COLIN, Conseiller municipal
Ghyslaine DIDELOT, Conseillère municipale
Marie-Paule LEPROVOST, Conseillère municipale

↳ Les employés municipaux :

Cindy FINOT, adjoint administratif
Annick DURIN, agent technique
Julien VILLIERE, agent technique
Donna COUNOT, accompagnement bus scolaire

ÉTAT CIVIL

❖ Naissances :

- Lucien DUMENIL né le 1er janvier 2013 de François-Xavier DUMENIL et de Stéphanie POIRIER à Adoncourt;
- Alice COLIN née le 30 juin 2013 de Arnaud COLIN et de Nathalie GALINAT à Adoncourt ;



FÉLICITATIONS

❖ Décès :

- Germaine SAUNIER, décédée le 26 mars 2013.
- Claire GROSJEAN, décédée le 02 mai 2013.
- Bernard DUPOIRIEUX, décédé le 05 juin 2013.
- François JEANPIERRE, décédé le 20 Août 2013.
- Simone LEROY, décédée le 15 octobre 2013.

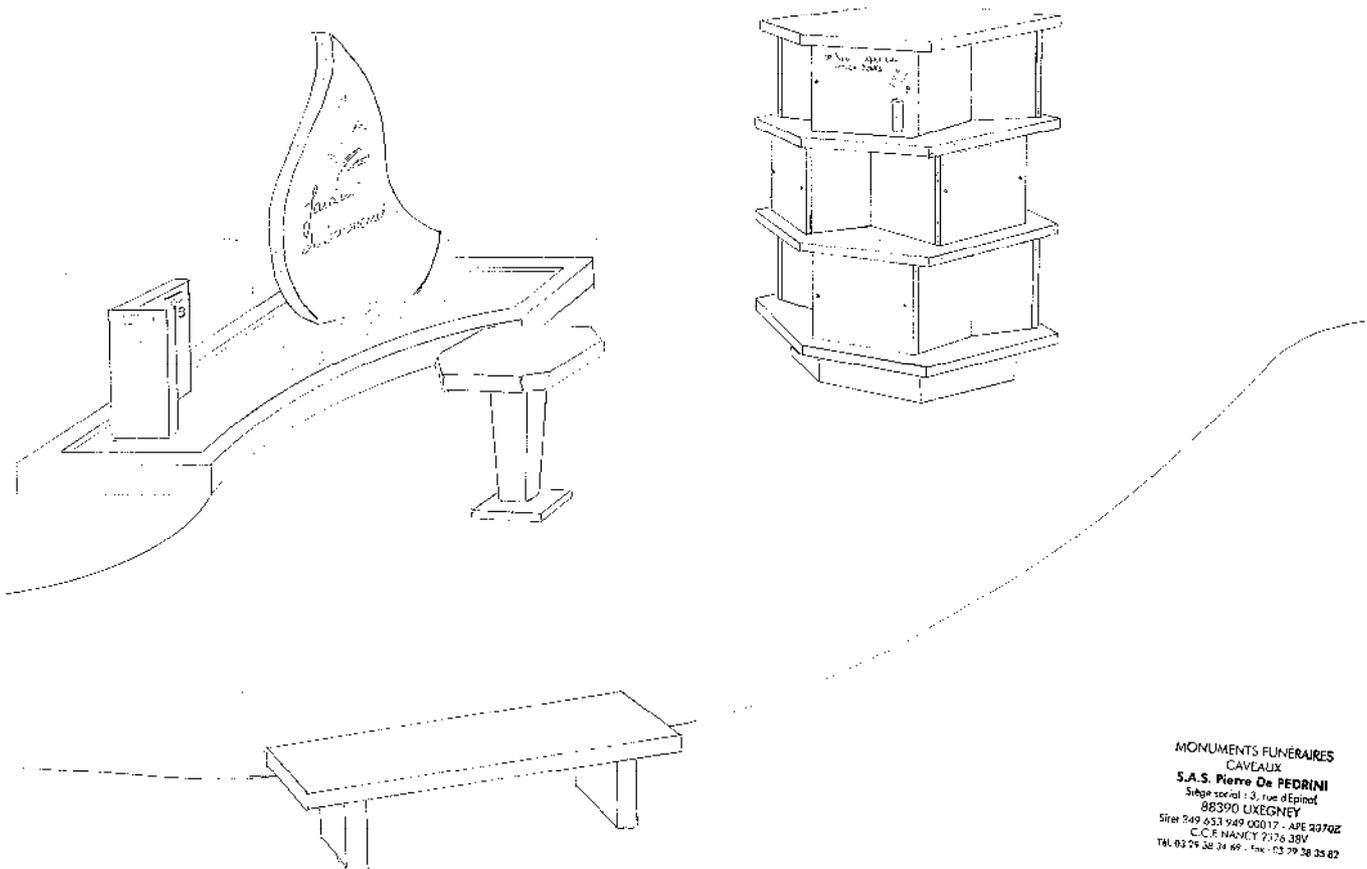
❖ Mariages :

- Romain CHARLES et Rosa DE SOUSA, le 08 juin 2013.
- Kévin ANNEHEIM et Vanessa POLIDORE, le 24 août 2013.



INFOS COMMUNALES

Le projet de création d'un espace cinéraire avec columbarium au cimetière communal

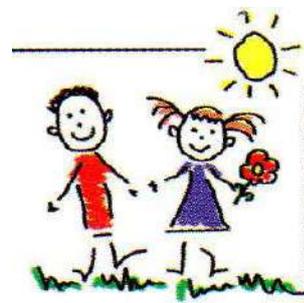


Le projet retenu pour l'espace cinéraire est celui proposé par l'entreprise De Pedrini pour un montant de 9 265,00 € HT.

Il sera composé d'un columbarium évolutif de 9 cases pouvant recevoir 4 urnes chacune, d'un endroit de recueillement composé d'un jardin du souvenir, d'une table de cérémonie et d'un banc. L'ensemble sera en granit rose de la clarté (Bretagne).

Cet espace se situera dans le carré supérieur gauche du cimetière communal.

LES AMIS DE L'ÉCOLE DE GIRANCOURT



L'association des Amis de l'École a pour vocation d'apporter un soutien financier aux activités et sorties des enfants de Girancourt et de Dommartin-aux-bois.

Les actions :

Pour l'année scolaire 2012/2013, il a été donnée 25 €/élève, soit l'équivalent de la somme demandée aux parents (coopérative scolaire). A cela s'ajoute le financement d'activités (patinoire, cinéma de Noël, sortie des CM2) et de cadeaux pour les enfants (chocolats de Pâques, de St Nicolas et de Noël, livre, dictionnaire pour les CM2, galette des rois,...).

Rappel des consignes de tri des vieux papiers :

Toute personne désireuse d'apporter son aide aux Amis de l'École peut déposer ses vieux papiers, en paquets ficelés (afin de pouvoir facilement les ranger et les manipuler), au local derrière la ferme BIO Villemin au 1224 rue de Xertigny à Girancourt. Merci de séparer les papiers et les cartons afin de maximiser le prix de reprise.



Encore quelques mots concernant l'Ecole de Girancourt...



Vous avez certainement entendu parler de la Réforme des Rythmes scolaires à l'école primaire ?

Objectif : favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Quels changements par rapport à la situation actuelle ?

Le décret du 24 janvier 2013 prévoit de :

- conserver **24 heures** de classe,
- mais de retourner à la semaine des **4,5 jours** (9 demi-journées)

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Cette réforme sera obligatoire dès Septembre 2014.

(Source : www.education.gouv.fr)

Au niveau local, dans le cadre du RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) composé des représentants des communes de Girancourt et de Dommartin-aux-Bois) et du Conseil d'Ecole composé des Enseignants et des Parents d'Elèves élus, il a été décidé de consulter tous les parents d'enfants scolarisés à Girancourt, au moyen d'un questionnaire.

Ce questionnaire porte sur le choix du samedi ou du mercredi matin, sur l'amplitude de la journée et sur l'accueil périscolaire, c'est-à-dire en dehors des heures de classe. Il est question aussi d'éventuels TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec la participation d'éventuels bénévoles.

Nous attendons le dépouillement des bulletins : à suivre donc !!

L'eau au centre des débats

Élément de base de la vie auquel une partie de la population mondiale n'a accès que de manière précaire, objet de gaspillages, de spéculations, inégale dans la répartition planétaire de ses stocks, l'eau est un sujet de discussions récurrent, plus encore demain qu'aujourd'hui. C'est à ce thème que s'est attelé le Centre communal d'action sociale le 11 octobre dernier dans le cadre de ses soirées informations débats. En choisissant « La vie et la protection des milieux aquatiques », il s'appuyait sur un dossier local, la réhabilitation de la Gitte et de ses affluents. Sujet restreint par rapport à l'ampleur des problèmes, mais ces petits ruisseaux qui font les grandes rivières sont la première pierre de la bonne gestion des milieux aquifères.

Deux intervenants menaient les débats : Xavier Boulangé, conseiller spécialisé sur les cours d'eau à la Chambre d'agriculture et Alain Biselx, chef de service à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

La Communauté de communes du secteur de Dompierre a pris en charge la compétence « rivières » pour se substituer aux propriétaires riverains qui, à l'encontre du Code rural, n'assurent plus l'entretien des berges. Les traités européens nous rendent responsables de l'eau que nous envoyons chez nos voisins. Les travaux programmés consistaient au retrait des embâcles qui entravent le lit de la rivière, récupèrent les déchets et favorisent l'érosion des berges. Dont le maintien peut être assuré par des bouturages de saules ou la sauvegarde d'arbres aux racines profondes.

Diaporama à l'appui, les intervenants ont disséqué ces opérations auxquelles viennent s'ajouter la préservation de bandes herbacées en rives pour éviter le déversement des limons, des aménagements destinés à éviter le piétinement du bétail, l'entretien de la ripisylve et la création d'unités végétalisées destinées à faire face à l'érosion.

L'audience était faible lors de cette soirée mais l'assistance présente a au moins pris conscience que la bonne gestion de l'eau et la préservation de la nature commencent sur le pas de sa porte.



Xavier Boulangé et Alain Biselx

François Didelot

Premier décembre, repas des anciens



Le dimanche premier décembre, les personnes âgées de plus de 65 ans étaient invitées au repas annuel proposé par le Centre communal d'action sociale. Cinquante-trois convives, parmi lesquels le maire Patrick Rambaut et l'abbé René Lambolez participaient à ces agapes. On comptait des vides au sein de cette tablée, certains nous ayant quittés depuis la précédente édition, d'autres étant malades, hospitalisés ou empêchés par des contraintes personnelles. La journée n'en fut pas moins excellente pour tous, occasion qu'elle fut pour beaucoup d'entre eux de renouer des contacts et de passer un agréable moment autour d'un délicieux repas.

François Didelot

Subventions accordées par le CCAS

ALLOCATION VACANCES

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- **une allocation de 20,00 €** par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- **une allocation de 10,00 €** par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La participation financière du CCAS s'établit selon le tableau ci-dessous :

Piscine	Adulte	Enfants	Limite
Carte abonnement (entrée)	1,50 € / entrée	1,65 € / entrée	Le montant subventionné ne pourra pas excéder 40 % de la dépense réelle
Leçon de natation (carte abonnement)	2,00 € / séance	2,00 € / séance	
Aquagym (abonnement)	2,00 € / séance		

Patinoire	Adulte	Enfant	Limite
Carte abonnement (entrée seule)	1,50 € / entrée	0,70 € / entrée	
Carte abonnement avec location de patin	1,80 € / entrée	1,10 € / entrée	

Spinaparc à Epinal	Adulte	Enfant de 6 à 12 ans	Baby
Parcours (entrées)	40 % du montant de la dépense réelle / entrée		
Carte abonnement familiale	40 % du montant de la dépense réelle / carte abonnement		

BMI à Epinal Autres bibliothèques / médiathèques	Adulte	Enfants jusqu'à 14 ans	Etudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP, + de 60 %
Abonnement individuel (un an de date à date)	50 % du montant de la dépense réelle / abonnement individuel		

Cette aide financière concerne les structures implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la communauté de communes du secteur de Dompierre et de la communauté de communes du pays de Mirecourt.

Et elle sera versée sur présentation de justificatifs à savoir : facture nominative ou carte d'abonnement nominative avec tampon de la structure concernée datant de moins de 6 mois (fournir un RIB également)

Le montant de cette aide financière attribué aux habitants de Dommartin-Aux-Bois est plafonné à 80,00 € par an (année civile) pour un adulte ou un enfant.

La fontaine au centre de Dommartin

La conduite d'alimentation en eau de la fontaine de Dommartin a donné ces derniers temps quelques soucis : fuites, tarissement. Des travaux de terrassement ont été nécessaires pour lui rendre son usage. L'occasion de remettre en mémoire l'histoire de cet ouvrage.



En 1835, le village de Dommartin aux Bois est dépourvu d'eau potable. Des puits particuliers existent ici et là mais le bétail éprouve bien des difficultés à s'abreuver. Pour apporter une solution à ce problème préoccupant, le conseil municipal décide la création d'une fontaine au centre du village et fait entreprendre l'étude préalable à cette réalisation. Le descriptif du 5 août 1835 nous en donne la teneur.

La commune de Dommartin aux Bois, privée entièrement d'eau, a fait faire des recherches dans ses environs et on a trouvé, après des fouilles assez grandes, un petit filet d'eau sur le territoire de Harol, dans une propriété du sieur Chassard, de cette commune.

Ce filet, quoique faible, peut cependant alimenter une fontaine qu'on propose de construire au centre du village, près de la croix. Le niveau de la source se trouvant à 2,35mètres au-dessus du socle de cette croix.

La chambre de captage aura 1,20 mètre de côté intérieurement, s'élèvera jusqu'au niveau du sol avec revêtement en pierres de taille de trente centimètres d'épaisseur. Elle s'élèvera au-dessus du sol actuel d'un mètre de hauteur.

La conduite sera formée de tuyaux de 3 mètres de longueur, en chêne, taillés à huit pans, présentant 22 centimètres de grosseur et percés sur 7 centimètres de diamètre d'une seule direction. Les assemblages se feront au moyen d'une virole en fer de onze centimètres de diamètre, 8 centimètres de long et 4 millimètres d'épaisseur au milieu, réduits à 2 millimètres aux extrémités et de mousse fortement comprimée entre les tuyaux. La longueur à fournir sera de 1 200 mètres posés dans un fossé de 60 centimètres de large à une profondeur de 1,10 mètre.

La fontaine sera établie dans l'angle du jardin en dessous de la croix. Elle sera formée de trois auges de 2,50 mètres de long, 1 mètre de large et 60 centimètres de hauteur, le tout établi sur un massif en maçonnerie de moellons. Le moine formera socle de trois centimètres au niveau des auges et sera couronné par un entablement formé d'un astragale, d'une frise, d'une corniche de 15 centimètres de hauteur et de saillie, d'un socle au-dessus. Les profils de toutes les moulures seront donnés à l'entrepreneur lors de l'exécution. Les moellons seront pris sur le territoire et la pierre de taille sera tirée des carrières d'Agémont ou de Girancourt. La chaux pour la maçonnerie de moellons sera prise dans le pays. Elle sera fusée. Celle pour les maçonneries de pierre de taille sera prise à Fontaine (Haute Saône) et sera de l'espèce dite « castine ». Elle sera éteinte sous le sable. Le mortier se composera de deux tiers de sable bien épuré et d'un tiers de chaux.

Le 12 septembre 1835, le chantier est adjugé à François Demarne, entrepreneur à Epinal, pour la somme de 5 440 francs.

Pendant moins d'un demi-siècle, la fontaine remplira son office. Puis une délibération du conseil municipal du 31 mai 1883 nous apprend « qu'elle ne donne plus d'eau depuis plusieurs années. Il n'y a pas d'eau pour les habitants et le bétail et l'on vit dans la crainte d'une sécheresse. »



Captage situé sur le territoire d'Harol

Le conseil décide d'entreprendre des travaux de réfection de conduite et de remplacer les tuyaux en chêne par du grès. C'est l'entreprise Edouard Bastien, « entreprise de travaux hydrauliques de toutes sortes, fabricant de tuyaux en grès, tuiles, briques et carreaux en tous genres » qui se voit confier cette mission.

Depuis le grès s'est vu greffer quelques raccords en PVC en plusieurs points de son parcours, mais l'eau arrive de nouveau à la fontaine et c'est l'essentiel.

François Didelot

Le Comité des Fêtes

Bientôt trentenaire et toujours bon pied bon œil

Il ne draine pas un nombre pléthorique d'exposants le vide grenier de Dommartin, mais la plupart en repartent avec le sentiment d'avoir bien vendu. Buvette et petite restauration fonctionnent au mieux, les stocks sont épuisés en fin de journée, et les organisateurs sont satisfaits. Les visiteurs viennent nombreux et l'animation est assurée pour la journée, d'autant que cette année, les passionnés de vieux tracteurs avaient exposé quelques-unes de leurs pièces de collection qu'ils bichonnent amoureusement.



Ainsi que le faisait remarquer l'organisateur d'une autre manifestation de ce type, pas besoin d'avoir 150 exposants, le public ne prend plus le temps de regarder, il arpente seulement les allées. Il faut donc s'en tenir à une échelle raisonnable. Certainement est-ce la philosophie que peut faire sienne le Comité des fêtes qui redoute toujours une désaffection des bradeurs dont certains attendent la dernière quinzaine précédant l'évènement pour s'inscrire.

En ce dimanche 26 du soi-disant joli mois de mai, on s'est demandé si l'on était vraiment au printemps tellement l'air était frisquet. Douze personnes seulement, soigneusement emmitouflées, s'étaient risquées à effectuer une marche sur les sentiers forestiers de la Quarante Semaine à Epinal, autour de la fontaine Guéry, nichée dans son écrin de verdure. De quoi décourager les organisateurs. Ce sont les aléas de toute manifestation organisée en extérieur et ce premier semestre 2013 distingué en la matière.



Ce fut un peu mieux le 9 juin lors du concours de pêche mis sur pied à l'étang d'Hagnécourt. Trente-deux chevaliers de la gaule ceinturaient ce petit plan d'eau et certains d'entre eux ont bénéficié d'une chance insolente, placés qu'ils étaient en un rivage près duquel les poissons avaient décidé de concentrer.

Le méchoui d'Agémont programmé cette année le 10 août fut égal à lui-même avec des participants aussi nombreux que les années passées et un joli feu d'artifice offert par la mairie.

Les adeptes du beaujolais nouveau ont investi la salle polyvalente à raison d'une soixantaine le 23 novembre et le 5 décembre, Saint Nicolas a de nouveau fait un tabac en ce même lieu, reçu par une cinquantaine d'enfants et leurs parents qui, auparavant, s'étaient essayé à différents jeux où l'on gagnait à tous les coups. En 2014, le Comité des fêtes vivra son trentième anniversaire. Un beau cheminement durant lequel certains qui ont vécu l'aventure initiale sont toujours fidèles au poste et peuvent témoigner des liens qui se sont noués durant ces décennies d'animations.

Le Club de la Mirabelle

Un nouveau président au Club

Raymond Leroy a gravi un échelon. De vice-président du Club de la Mirabelle, il en est devenu tout naturellement le premier personnage après le décès de Bernard Dupoirieux. Ses pairs l'ont porté à cette fonction lors de l'assemblée générale du 10 octobre 2013. Il assure donc le cheminement coutumier de l'association, impliqué qu'il était déjà dans les différentes activités.



Outre les réunions hebdomadaires du jeudi, les représentants de la Mirabelle se sont confrontés le 5 mars aux clubs de Charmois l'Orgueilleux, La Haye et Harsault dans la compétition de belote dite « coupe de l'amitié » qui se déroule en quatre manches. La deuxième du challenge en cours avait lieu à Harsault où les locaux l'ont emporté au terme de parties très serrées puisque les dommartinois, bien que troisièmes, n'avaient que 61 points de retard sur les vainqueurs. Charmois l'Orgueilleux accueillera l'édition 2014.

Février est le mois du loto du Club. Le 17, quatre-vingt joueurs dont certains, fidèles venus d'Epinal investissaient la salle polyvalente pour cet après-midi détente.

C'est la fraîcheur, peu en adéquation avec la saison, qui a prévalu le 7 avril lors du repas de printemps. Plus de 50 convives venus de la commune et des clubs voisins avaient répondu à l'invitation.

La saison se clôt toujours par un repas ou un voyage. Cette année dans le cadre d'une sortie publicitaire, les adhérents ont pris le 30 mai la route de Besançon, à l'initiative d'une société qui propose ses produits innovants aux séniors. Il est toujours agréable de se rendre dans cette ville accueillante, riche de son patrimoine et de son Histoire, mais ce jour-là ce fut la galère. L'horaire s'est tout d'abord trouvé mis à mal par un bouchon routier à une dizaine de kilomètres de l'agglomération avant que la traversée de celle-ci ne s'avère fastidieuse en raison de la construction sur tout le centre-ville des lignes du futur tramway. Au final un retard conséquent au point de rendez-vous, qui s'est répercuté sur le programme de la journée dont la croisière de l'après-midi sur la boucle du Doubs. De quoi tempérer l'enthousiasme de chacun.

La reprise de la saison 2013/2014 s'est trouvée scellée autour d'un buffet froid à la salle polyvalente le jeudi 26 septembre alors que le 21 novembre, les adhérents se sont décentralisés en allant goûter un autre type de cuisine au restaurant d'application de l'AFPA à Golbey.

Chaque jeudi, c'est un groupe d'environ 25 personnes qui s'adonne aux jeux de cartes et de société, mais le nombre d'adhérents, lui, compte 59 unités dont 21 venues de l'extérieur et parmi elles, 10 de Girancourt.

Bibliothèque



Bibliothèque

Les années passent et la bibliothèque rencontre toujours autant de succès. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de prêts ces dernières années.

Année	Nombre d'ouvrages prêtés
2007	1270
2008	1378
2009	1673
2010	1513
2011	1702
2012	1756
2013 *	1781

(*il manque la dernière semaine de décembre dans les statistiques.)

On peut donc voir une progression quasi constante au fil des années, ce qui nous conforte dans l'idée que la bibliothèque répond à un besoin des Dommartinois(es), d'autant que nous vous rappelons que **tout est gratuit** : il n'y a pas de droit d'inscription, et rien à payer pour les emprunts. Nous sommes très libérales quant à la durée des prêts et vous pouvez partir avec autant d'ouvrages que vous le désirez.

Le nouvel espace à Agémont est très agréable et permet aux lecteurs de trouver facilement ce qu'ils désirent. De plus, en fonction des demandes, nous empruntons à la bibliothèque départementale, deux ou trois fois par an, de quoi satisfaire nos lecteurs, ce qui représente environ 800 ouvrages nouveaux tous les ans.

Les ouvrages les plus demandés sont les romans adultes, en particulier ceux qui parlent du terroir, les BD et les documentaires sur la nature et la cuisine. Mais bien d'autres ouvrages peuvent être empruntés : les histoires vraies, les romans policiers, les romans pour jeunes, les albums pour les petits, les documentaires de toutes sortes ainsi que des ouvrages sur la Lorraine...

Si vous venez nous rendre visite et si le cœur vous en dit, vous pourrez aussi déguster une boisson chaude et prendre le temps de discuter avec les autres lecteurs. (Ouverture le samedi de 14 à 16 heures).

Nous vous attendons nombreux.

Annick et Monique

UNION DES CHASSEURS

**Union des chasseurs de
Dommartin aux bois
88390 DOMMARTIN AUX BOIS**



Siège administratif : chez le Président

*Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
Tél. : 06.12.91.78.01*

*Président : Alain CHONAVEL
Vice- Président : André DAGNEAUX
Secrétaire-Trésorier : Bernard DURUPT
Membre : Claude MAURICE*

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le dimanche 26 mai 2013 au siège social en présence de Monsieur le Maire Patrick RAMBAUT et de ses adhérents.

Le 25 août 2013, l'union des chasseurs a organisé comme l'année passée sa journée pêche à la truite dans l'étang de DOMMARTIN AUX BOIS.

Les truites ont fait la grève à l'hameçon, malgré un lâcher important.

Les participants ont répondu présent pour cette journée, ce qui a pu permettre de rendre cette journée festive et très conviviale malgré une température automnale.

La population de sangliers cette année se fait occasionnelle sur notre territoire. Aucun dégât dans les cultures en été, aux semis de maïs, ni sur la récolte d'automne n'a été constaté. C'est un soulagement pour les agriculteurs.

L'association s'est acquittée d'une taxe à l'hectare de 1166,68 euro pour les dégâts occasionnés par les sangliers pour les saisons de 2010 à 2012.

Pour la saison 2014-2015, vu la diminution de sangliers et l'absence de dégâts, la taxe à l'hectare doit nous être supprimée. Ce qui devrait permettre de réajuster les comptes pour la prochaine saison.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS poursuit toujours son programme de réimplantation de petit gibier. Pour la quatrième année consécutive, en relâchant cette année 120 faisans et 2 compagnies de perdrix rouges dans la zone de protection petit gibier, lâcher étendu sur AGEMONT ET BARFONFOING.

Après 4 années de réintroduction, les faisans restent sur notre territoire d'année en année et ils s'y reproduisent. Il faudra encore de la patience et beaucoup de moyens pour revoir la population naturelle qu'il y avait « autrefois ».

La population de renards a nettement diminué grâce au piégeage et au tir d'été, ce qui contribue au bon développement des faisans.

Pour tout problème de nuisible notre piégeur André DAGNEAUX est toujours prêt à intervenir.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS remercie tous les partenaires, Commune, Fédération des chasseurs, GIC de DOMPAIRE, Agriculteurs et Particuliers qui nous permettent de réaliser ces projets.

Le Président

L'ASGDC c'est

L'Association Sportive de Girancourt, Dommartin aux Bois, Chaumousey, dite ASGDC, créée en 1978, a pour but de favoriser la pratique des sports dans les 3 communes. Elle est reconnue en préfecture et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le complexe sportif situé à la zone de TRUZEY (ancienne gare de Girancourt) est composé d'un stade de Football, d'un bâtiment Vestiaires Douches, d'un Préfabriqué, de deux courts de Tennis et d'un terrain de Pétanque, mis à notre disposition par la Communauté de Commune du POVA. La salle polyvalente de Girancourt est mise à disposition pour les clubs de Judo et Gymnastique.

L'ASGDC, vous propose 5 activités : **FOOTBALL - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - JUDO - PÉTANQUE - TENNIS**

L'ASGDC organise la FOIRE À LA FRITE le dernier week-end du mois de juin à Girancourt. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour cette manifestation. Vous pouvez nous rejoindre en vous adressant auprès d'un membre du conseil d'administration.



35^{ème} FOIRE A LA FRITE : les 28 et 29 JUIN 2014

À noter

Le dernier vendredi du mois de janvier se déroule l'Assemblée Générale de l'ASGDC où les licenciés des cinq Clubs, les bénévoles ainsi que les sympathisants sont cordialement invités.

Président	Dominique TACHET	tél : 0676997607 Girancourt
Trésorier	PIERRE Michel	tél : 0670269310 Chaumousey
Secrétaire	Nadine JAVELOT	tél : 0329668728 Girancourt
Animatrice tennis	DE POLI Emmanuelle	tél : 0689945198 Epinal
Animateur tennis de table	Christophe DESPRES	tél : 0686990430 Girancourt

ASGDC TENNIS

Cours de tennis de mai à septembre

Cours au complexe de Trusey, les vendredis à partir de 17h00

Cours de tennis de table de octobre à avril

Salle polyvalente, les lundis à partir de 17h00



Renouvellement des licences : mars 2014



Pour tout renseignement contacter :

Animatrice Emmanuelle DE POLI	tél : 06 89 94 51 98 Epinal
Animateur DESPRES Christophe	tél : 03 29 66 85 87 Girancourt
Président Dominique TACHET	tél : 06 76 99 76 07 Girancourt
Secrétaire Nadine JAVELOT	tél : 03 29 66 87 28 Girancourt
Trésorier Michel PIERRE	tél : 06 70 26 93 10 Chaumousey

ASGDC PÉTANQUE



Entraînement à partir de mars:
Lundi de 18h00 à 20h00
Vendredi à 20h00 au stade

Pour tout renseignement contacter :
Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58
Dominique VANÇON tél : 03 29 66 81 41



ASGDC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Entraînement le mardi :
De 19h15 à 20h15 pour de la gym d'entretien
De 20h30 à 21h30 pour de la gym plus
tonique

Pour tout renseignement contacter :
Anne-Marie RUER tél : 03 29 30 98 20
Monique CARTIGNY tél : 03 29 66 84 75
Céline VILLEMIN tél : 03 29 66 81 82

ASGDC FOOTBALL

Entraînement le mercredi
après-midi pour tous les jeunes entre
14h00 et 19h30 selon les catégories
Compétitions le week-end



Pour tout renseignement contacter :
Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51
Stéphanie COLLE tél : 23 29 67 18 81

ASGDC JUDO

*ouvert aux enfants à partir de 5 ans

Entraînement les mercredis :
De 17h00 à 17h50 pour les débutants
De 17h50 à 18h50 pour les confirmés
De 18h50 à 20h00 pour les grands
Lieu d'entraînement : Salle Polyvalente de Girancourt

Pour tout renseignement contacter :
Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95
Dominique BASSOT tél : 03 29 66 82 29

Des sorties et des rencontres amicales sont organisées tout au long
de l'année.

Théâtre

Le Club organise une soirée théâtre le Samedi 8 mars 2014 à 20h30
Girancourt avec la troupe **FOODSCENE**



CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS



Harol / Dommartin aux Bois La vie au Centre

Par l'Adjudant Dominique GAUTON

2013 fut encore riche en interventions sur nos deux communes. Cette année, nous avons répondu à quarante-sept appels répartis comme suit :

- Secours à victimes (56 %)
- Incendies divers (22 %)
- Inondations (2%)
- Accidents routiers (9%)
- Opérations Diverses (11%)

L'année passée a vu le Centre s'enrichir de sept nouveaux Sapeurs-Pompiers pour seulement deux départs.

Les arrivées

- Pierre VANÇON : Dommartin - issu des Jeunes Sapeurs-Pompiers « Mirecourt- Dompaire »
- Fabien DUBOIS : Le Ménil - provenant du Centre de Hennecourt
- Julien LEVIEUX : Barbonfoing - provenant du Centre de Secours de Bruyères
- Julie BRIOT : Barbonfoing - provenant également du Centre de Secours de Bruyères
- Romain BREVART : Harol - recruté le 07 Décembre dernier
- Aurélié CHONAVEL : Agémont - recrutée le 07 Décembre dernier
- Aline POIROT : Le Ménil - recrutée le 07 Décembre dernier

Les départs

- Kévin VANIER : Harol - muté au Centre de Secours de Dompaire
- Fabien DUBOIS : Le Ménil - muté à Castellane (Alpes de Haute-Provence)

Ce qui porte l'effectif actuel à 22 Sapeurs-Pompiers sur notre secteur

L'ensemble du personnel du CIS Harol / Dommartin aux Bois
et moi-même vous souhaitent

Une très bonne année 2014

Contact : Adjudant Dominique GAUTON
Tél : 06 11 71 08 68

ELECTIONS



ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014



> **Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?**

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> **Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?**

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> **Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?**

Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes du secteur de Dompierre par 2 conseillers communautaires.

C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

> **Qui peut voter ?**

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont **désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature**. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). **Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures**. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

BON À SAVOIR

Rappel tarifs location salle polyvalente

Pièces à fournir lors de la réservation de la salle polyvalente :

- Attestation d'assurance
- Caution de 300,00 €
- Versement d'un acompte équivalent à 30 % du montant du tarif de location de la salle sera demandé lors de la réservation. L'acompte sera encaissé systématiquement même en cas d'annulation.

TARIFS EN VIGUEUR	HABITANTS
Enterrement	20,00 €
Concours, apéritif, vin d'honneur, mariage, réunion, conférence	50,00 €
Soirée dansante	90,00 €
Un repas (midi ou soir)	90,00 €
Deux repas (midi et soir)	140,00 €
Trois repas (midi, soir et midi du lendemain)	170,00 €
Forfait vaisselle pour repas ou soirée dansante	25,00 €
Forfait matériel de conférence	30,00 €
Forfait ordures ménagères	20,00 €
Caution demandée pour toutes locations de la salle	300,00 €
Caution demandée en cas de location du matériel de conférence en supplément de la caution citée au-dessus	600,00 €

Est considéré comme « Habitant » toute personne qui est domiciliée sur la commune de DOMMARTIN-AUX-BOIS au titre de sa résidence principale.

Possibilité de louer la vaisselle seule à la condition que la salle polyvalente ne soit pas louée à la même date.

En raison des difficultés rencontrées, la salle polyvalente n'est plus louée aux extérieurs sauf dérogation de M. le Maire depuis le 1^{er} septembre 2013. La caution est fixée à 600,00 € pour les personnes extérieures et sera encaissée. Cette somme sera restituée ou non, voire partiellement restituée, au locataire en fonction de l'état des lieux de sortie de la salle polyvalente.

La carte nationale d'identité est valide 15 ans pour les majeurs à compter du 1er janvier 2014

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.



Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Pour les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans est automatique et n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

Veuillez noter les informations relatives à la prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité.

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	16h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES

130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
Tél : 03 29 37 57 03

MAISON DE L'EMPLOI

Tous les après-midi de 14h00 à 17h00
Tél : 03 29 36 15 47

MASSEURS-KINESITHEPEUTE

M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35
M^{elle} Lauranne THIEBAUT ☎ 03 29 36 63 35

Sur rendez-vous

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25
M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84
M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58

Pour les horaires des permanences,
consulter le planning affiché en salle d'attente
ou prendre rendez-vous par téléphone.

INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT

Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72
Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72

Sur rendez-vous

ORTHOPHONISTE

61, chemin des Mitroches 88390 Girancourt

Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43

Bonne et heureuse année

